



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante et onzième session

Rome, 6-7 décembre 2000

**RAPPORT DE SITUATION SUR LE REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL ET LE
RÈGLEMENT DES INTÉRÊTS**

ADDITIF

En ce qui concerne la situation des arriérés exposée dans le tableau 2 du document EB 2000/71/R.5, le Conseil est prié de noter que le Burkina Faso, le Burundi, la Guinée équatoriale, le Ghana, Haïti, la République-Unie de Tanzanie, le Tchad et la Zambie ont maintenant intégralement réglé les montants dus au 30 septembre 2000. Le Cameroun et le Niger ont versé les sommes dont ils étaient redevables conformément au plan de règlement approuvé, tandis que la Sierra Leone ne s'est acquittée que partiellement de ses obligations au titre du plan de règlement approuvé. Depuis le 30 septembre 2000, les montants versés au FIDA en règlement d'arriérés se chiffrent au total à 4,0 millions de USD.